

Réglementation pour l'accès à Internet dans la Bibliothèque Municipale de Faenza et chez l'*Informagiovani* (LINGUA FRANCESE)

Cette Réglementation régit l'accès à internet par l'utilisation d'installations fixes mises à la disposition par la Bibliothèque et par l'*Informagiovani* et par des emplacements mobiles (P.C., portables, organiseurs, etc.) appartenant aux usagers selon les modalités WiFi (Wireless Fidelity).

Art. 1 - But du service

Le service a pour but de:

- diffuser la connaissance par l'utilisation de technologies nouvelles;
- développer l'accès aux services de la part des citoyens par la diffusion de renseignements et de connaissances et rendre plus aise l'étude, la recherche et la documentation.

Art. 2 - Description du service

Le service permet la connexion temporaire à Internet, dans le respect de la législation en vigueur et des buts publics du service.

Le service est en fonction pendant les horaires d'ouverture de la Bibliothèque et de l'*Informagiovani*, les horaires d'ouverture exceptés, le service est désactivé.

Le service est gratuit.

Art.3 - Conditions et modalités d'accès au service

Pour l'accès au service de navigation sur Internet et d'installations fixes et d'installations mobiles, il est obligatoire l'inscription et l'enregistrement pour la délivrance des références d'accès.

A la limite, la navigation journalière a une durée de deux heures. Pour utiliser le service, l'utilisateur majeur est obligé de présenter une pièce d'identité valable. Pour s'inscrire, l'utilisateur mineur doit être accompagné par son parent ou par son tuteur responsable muni d'une pièce d'identité valable. Le parent doit signer un formulaire par lequel il donne l'autorisation au mineur à naviguer sous sa présence.

La navigation, selon les modalités WiFi dans les zones couvertes par le service, est permise par des instruments d'accès de propriété privée après certification avec les références d'accès délivrées au moment de l'enregistrement.

Pour ce qui concerne l'utilisation des installations fixes:

- avant de se connecter, l'utilisateur doit demander à l'opérateur à quelle installation accéder;
- l'accès à l'installation est permis seulement à deux utilisateurs à la fois;
- l'utilisateur doit se certifier (login) et se déconnecter (logout) à toute session ;
- l'utilisateur peut utiliser l'installation internet pour une heure au maximum;
- après une heure l'utilisateur doit abandonner immédiatement l'installation, au contraire l'opérateur peut bloquer la session ;
- on ne permet pas télécharger des données et d'impression demandant des temps plus longs par rapport à la durée de la session même. On ne prévoit ni le support technique de la part des opérateurs de la Bibliothèque ni le service d'impression en modalité wireless.

Art.4 - Règles de comportement de l'utilisateur

L'utilisateur est directement responsable des activités effectuées au cours de la connexion à Internet.

Les références pour l'accès à Internet (username et password) sont strictement personnelles et elles ne peuvent pas passer de l'utilisateur à d'autres personnes; l'utilisateur est responsable d'une éventuelle utilisation impropre des mêmes.

Au cours de l'utilisation du service d'accès à Internet il est interdit de:

- télécharger (download) file audio video;
- accéder à des sites qui, pour contenus et pour images, sont en opposition avec les buts publics du service (des sites pédophiles, pornographiques, qui inspirent de la violence ou du racisme, de la drogue etc.);
- effectuer n'importe quelle activité visant à tromper les systèmes de contrôle d'accès et ou de sécurité de n'importe quel serveur intérieur ou public;

- d'utiliser des mécanismes technologiques ou de n'importe quelle nature, aptes à éluder les écrans de protection de copie illégale du software, à révéler password, à identifier des vulnérabilités éven éventuelles de la sécurité des systèmes différents à decrypter des files cryptographiés ou à compromettre la sécurité du réseau de n'importe quelle façon;

- exécuter n'importe quelle activité en conflit avec la réglementation italienne ou européenne.

L'opérateur du service n'est absolument pas responsable du contenu, de la qualité, de la validité de n'importe quel renseignement trouvé sur le réseau.

L'utilisateur assume ses responsabilités pour ce qu'il effectue au cours de l'utilisation du service internet et pour le contenu des messages transmis et il doit s'abstenir d'actions qui peuvent troubler les autres utilisateurs (visualisation d'images, écoute de musique sans casque jeux en réseau, coups de téléphone virtuels, etc).

En outre l'utilisateur doit respecter les lois en vigueur pour les droits d'auteur et pour la protection de la vie privée et aussi les règles pénales bien précises relatives au secteur informatique et à la communication électronique et aussi toute autre disposition générale de lois.

Art. 5 - Contrôle des activités

L'opérateur du service garde la piste des données (file long) des activités effectuées par l'utilisateur au cours de la connexion à internet selon les modalités et le délai d'exécution prévus par la réglementation en vigueur en la matière. Les données personnelles réunies pourront être mises à disposition du service de la Police Postale et des Communications, de l'Autorité Judiciaire et de la Police Judiciaire si elles sont demandées expressément grâce à la législation en vigueur.

Art. 6 - Sanctions

Faisant suite à la violation vérifiée de l'une des prescriptions de cette réglementation, l'opérateur de la Bibliothèque a la faculté:

- de bloquer la session en ordonnant à l'utilisateur l'abandon immédiat de son installation;
- de suspendre l'utilisateur pour l'accès futur en service. La suspension devra être confirmée par une disposition du chef du secteur *Cultura e Istruzione* qui en établira aussi la durée (de 15 à 60 jours selon la gravité).

Au cas de violation plus grave le chef peut décider de révoquer l'accès au service définitivement.

Le chef du secteur *Cultura e Istruzione* peut décider, s'il en existe des conditions sûres:

- une action de revanche économique pour des dommages causés par des inobservances des règles de cette réglementation ou pour des dégradations aux équipements informatiques.
- une plainte à la Police.

Art. 7 - Modification et renvoi

Le service Bibliothèque se réserve le droit de modifier ces conditions générales relatives à chaque service par un préavis de 30 jours au moins, envoyé par avis sur home page du portail de la Bibliothèque Municipale à l'adresse <http://www.racine.ra.it/manfrediana>. Après cette période de préavis les nouvelles conditions sont considérées acceptées et pleinement efficaces à l'égard de l'inscrit, excepté le droit du même de rompre dans l'immédiat n'importe quand, même si, on ne l'a pas prévu expressément, on applique les règles de lois en vigueur.

Art. 8 - Législation de référence

Décret de loi n. 196/2003 "Code en matière de protection des données personnelles et s.m. et i.

Décret de loi n. 259/2003 "Code en matière de communications électroniques" et s.m. et i.

Décret de loi n. 144/2015, converti avec des modifications de la loi du 31 juillet 2005, n. 155 "Mesures urgentes pour contraster le terrorisme international" et s.m. et i.

Approuvé par acte du Conseil Municipal n. 29 du 8/2/2011.

Si ringrazia per la traduzione Rita Fiorini.